

[carnet de chantier]



Guide de pose des produits de dallage préfabriqués en béton

pour l'intérieur

Le présent document présente sous une forme synthétique les différents types de pose des produits de dallage préfabriqués en béton pour la réalisation de revêtements de sol intérieurs.

Il traite notamment des caractéristiques requises des supports, des travaux préalables à la pose, des consignes de pose et du traitement des points singuliers des contrôles de réception et des conditions de mise en service.

Les phases d'exécution sont expliquées et illustrées.

Confier ces travaux à un professionnel offre les meilleures garanties de qualité.

sommaire

	Page
Domaine d'application	4
1 Pose scellée en intérieur	7
1.1 Types de pose scellée	7
1.2 Support	8
1.3 Conditions de réception du support	9
1.4 Âge minimal du support	9
1.5 Exécution des travaux préalables	11
1.6 Pose des produits de dallage	16
1.7 Points singuliers	24
1.8 Réception de l'ouvrage fini	30
2 Pose collée en intérieur	36
2.1 Support	36
2.2 Conditions de réception du support	37
2.3 Exécution des travaux préalables	40
2.4 Pose des produits de dallage	42
2.5 Points singuliers et finition	49
2.6 Réception de l'ouvrage fini	52
Annexe - Pose sur sous-couche isolante	57
A1 Conditions de réception du support	57
A2 Âge du support avant la pose	58
A3 Pose des produits de dallage	58
A4 Désolidarisation périphérique	60
A5 Pose des plinthes	63

Domaine d'application

Le présent document présente les différents types de pose des produits de dallage préfabriqués en béton pour la réalisation de revêtement de sol intérieur.

Type de locaux

Locaux à faibles sollicitations et à sollicitations modérées

Le choix des produits de dallage et de leur technique de pose dépend du type des locaux à réaliser.

Les locaux à faibles sollicitations sont ceux à usage pédestre et destinés aux activités humaines usuelles : locaux d'habitation, bureaux, boutiques, salles de classe, etc. Ils sont assimilés aux locaux P2 ou P3 du **classement UPEC⁽¹⁾**.

Les locaux à sollicitations modérées sont ceux à usage pédestre et subissant des sollicitations mécaniques de roulage : locaux dénommés mails ou galeries commerciales, etc. Ils sont assimilés aux locaux classés P4 du **classement UPEC⁽¹⁾**.

Locaux à fortes sollicitations

Les locaux à fortes sollicitations sont ceux soumis à des charges statiques ou dynamiques importantes : supermarchés, hypermarchés, cuisines collectives... Ils sont assimilés aux locaux P4S du **classement UPEC⁽¹⁾**. Ils ne sont pas traités dans ce document.

(1) Le classement UPEC est défini dans la « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux » dans le Cahier du CSTB, n° 3509, Novembre 2004.

Choix des produits

Le document traite de la pose des produits de dallage de surface inférieure à 3 600 cm².

Le format des produits de dallage dépend de la résistance minimale à la flexion et de l'épaisseur des produits.

Épaisseur du produit de dallage	10 à 15 mm	16 à 20 mm	21 à 30 mm	31 à 40 mm	Au-delà de 41 mm
Rapport maximal Longueur/ largeur du produit de dallage	1	2	3	3	3
Longueur maximale du produit de dallage	300 mm	400 mm	500 mm	600 mm	700 mm

Les produits de dallage sont conformes à la norme NF EN 13748-1 *Carreaux de mosaïque de marbre à usage intérieur* ou à la norme NF EN 13198 *Mobilier urbain et de jardin* en garantissant une résistance minimale à la flexion de 4 MPa.

Techniques de pose

Il existe deux techniques de pose pour le dallage : la pose collée et la pose scellée.

La pose scellée était la méthode la plus répandue il y a quelques années encore. Elle consiste à poser les produits de dallage grâce à un mortier traditionnel (sable, ciment, chaux et eau) de forte épaisseur. Cette

pose permet de rectifier certains défauts du support. Elle a l'avantage d'être applicable aux locaux à sollicitations modérées ou fortes et bien adaptée pour les éléments de dallage de grande surface. Elle demande une mise en œuvre relativement pointue et nécessite donc un savoir-faire plus important.

La pose scellée de produits de dallage dans les locaux à fortes sollicitations est limitée aux locaux dont les charges roulantes maximales admises exprimées en charge portée par roue sont les suivantes :

- 10 kN/roue (1 tonne/roue) s'il s'agit de roues à bandage dur,
- 20 kN/roue (2 tonnes/roue) s'il s'agit de roues à bandage pneumatique.

Note : les roues jumelées sont comptées comme une seule roue lorsque leur distance, entraxe ou voie, est inférieure à 20 cm.

La pose collée a beaucoup progressé grâce aux nouvelles techniques et matériaux de pose et prend peu à peu le pas sur la pose scellée.

La pose collée consiste à poser les produits de dallage avec un mortier-colle (mortier à liant hydraulique + adjuvants) conforme à la norme NF EN 12004 dont les propriétés sont déclarées par le fabricant. Du fait de l'adhérence plus importante entre les éléments de dallage et le mortier-colle, l'épaisseur nécessaire de mortier-colle est relativement réduite par rapport à un mortier traditionnel.

L'usage de la pose collée est limité aux locaux à faibles sollicitations et ne permet aucun ajustement de la planéité du support.

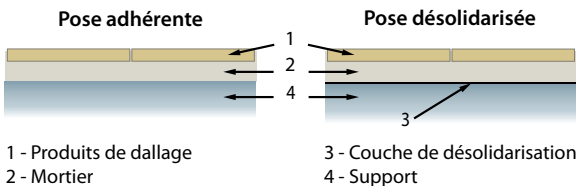
1. Pose scellée en intérieur

1.1. Types de pose scellée

Deux types de pose scellée sont utilisés :

- **Pose scellée adhérente** : le mortier est appliqué directement sur le support.
- **Pose scellée désolidarisée** : le mortier est appliqué sur une couche de désolidarisation qui permet d'éviter le contact et l'adhérence entre le dallage et le support.

La couche de désolidarisation empêche la propagation des déformations du support dans le dallage. On a donc recours à une pose désolidarisée dans le cas où le support est susceptible de se déformer après la pose des produits de dallage.



La pose désolidarisée est indispensable :

- pour tout support récent ;
- pour la pose sur sous-couche isolante ;
- sur dallage non armé.

1.2.Support

Les supports admis pour la pose des produits de dallage sont en béton. Ils sont réalisés conformément aux normes applicables :

- dallage en béton armé sur terre-plein *conforme au NF DTU 13.3 ;*
- plancher dalle pleine en béton armé avec continuité sur appuis *conforme au NF DTU 21 ;*
- plancher en béton coulé sur bacs acier collaborant avec continuité sur appuis *conforme au NF DTU 21 ;*
- plancher constitué de dalles alvéolées en béton armé ou précontraint avec dalle collaborante rapportée *conforme au NF DTU 23.2 ;*
- plancher nervuré à poutrelles en béton armé ou précontraint et entrevous avec dalle de répartition complète coulée en œuvre *conforme au cahier du CSTB 2920 ;*
- chape ou dalle sur isolant ou couche de désolidarisation *conforme au NF DTU 26.2 ;*
- chape ou dalle adhérente *conforme au NF DTU 26.2.*

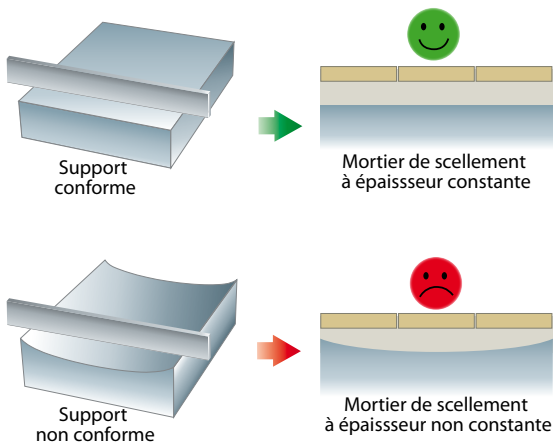


• Pour effectuer une pose sur plusieurs travées, le plancher doit être conçu avec des aciers de continuité sur appuis.
• Si, au niveau du sol fini, il est prévu un écoulement d'eau, il est nécessaire de prévoir une pente minimale de 1 % donnant vers des évacuations.

1.3. Conditions de réception du support avant mise en œuvre

La planéité du support doit être vérifiée préalablement à la pose :

- 7 mm à la règle de 2 m,
- 2 mm au réglet de 0,20 m.



1.4. Âge minimal du support avant pose

Préalablement à la pose, l'âge du support doit être vérifié en se référant au tableau ci-après :

Type de support	Pose désolidarisée	Pose adhérente
Dallage sur terre-plein	2 semaines	1 mois
Plancher Dalle	1 mois	6 mois
Plancher dalle pleine en béton coulé in situ	1 mois	6 mois
Plancher dalle pleine en béton coulé sur prédalle béton	1 mois	6 mois
Plancher béton sur bac acier collaborant	1 mois	6 mois
Plancher nervuré à poutrelles béton et entrevous avec dalle de répartition coulée sur place	1 mois	6 mois
Plancher alvéolé en dalle rapportée en béton armé	1 mois	6 mois
Couche d'enrobage de planchers chauffants à eau chaude à dalles désolidarisées isolées Type A (DTU 65.14 P1)	2 semaines	Après la procédure de mise en chauffe
Couche d'enrobage de planchers chauffants à eau chaude à dalles désolidarisées isolées Type C (DTU 65.14 P1)	2 semaines	Sans objet
Couche d'enrobage de planchers chauffants à eau chaude à dalles autres que désolidarisées isolées (DTU 65.14 P2)	2 semaines	Après la procédure de mise en chauffe
Couche d'enrobage de planchers chauffants par câble électrique enrobé dans le béton (DTU 65.7)	3 semaines	Après la procédure de mise en chauffe
Ravoirage ou forme de pente sur plancher	24 heures	24 heures

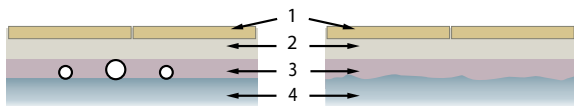
1.5. Exécution des travaux préalables à la pose

On entend par travaux préalables à la pose, les travaux de mise en conformité du support (ravaillage et forme de pente adhérente) qui sont hors travaux de revêtement de sols, sauf disposition contraire des Documents Particuliers du Marché (DPM).

La couche de désolidarisation du mortier de scellement ne fait pas partie du marché des travaux de revêtement de sols lorsqu'elle n'est pas imposée par le *DTU 52.1*.

1.5.1 Ravaillage

Dans le cas où le support présente des anomalies (défauts de planéité, présence de canalisations horizontales, écarts de cotes de niveau, etc.), il est nécessaire de prévoir une couche intermédiaire entre le support et le dallage, appelée couche de **ravaillage**.



1 - Produits de dallage
3 - Couche de ravaillage

2 - Mortier de scellement
4 - Support

Différents types de ravaillage sont utilisés selon le niveau de sollicitation des locaux :

Type	Composition	Sollicitations des locaux	Épaisseur
A	Sable classe 0/4 mm	Faibles	2 cm
B	Pierre concassée 0/5 mm	Faibles	3 cm
C	Sable stabilisé 100 kg/m ³	Faibles à modérées	4 cm
D	Mortier à 200 kg de ciment ou 325 kg de chaux hydraulique /m ³	Faibles à modérées	6 cm
E	Mortier de ciment à 325 kg/m ³	Faibles à fortes	5 cm

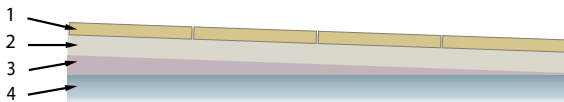
1.5.2 Forme de pente adhérente

La forme de pente permet la mise en œuvre d'un dallage à surface inclinée tout en garantissant une épaisseur constante du mortier de scellement.

La forme de pente doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- composition du mortier de forme de pente identique aux mortiers de ravaillage type D ou E ;
- épaisseur de la forme de pente variant de 1 et 8 cm ;

- présence de joints de fractionnement installés tous les 5 mètres linéaires.

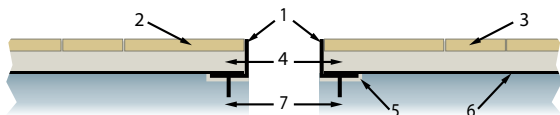


- 1 - Produits de dallage
- 2 - Mortier de scellement à épaisseur constante
- 3 - Forme de pente adhérente
épaisseur mini 1 cm - épaisseur maxi 8 cm
- 4 - Support

1.5.3. Couche de désolidarisation

La couche de désolidarisation permet d'éviter le contact et l'adhérence entre le support et les produits de dallage.

Couche de désolidarisation



- 1 - Cornière fixée mécaniquement au sol
- 2 - Rangée de produits de dallage de rive toujours entiers
- 3 - Produits de dallage du second rang coupés pour le respect du calepinage
- 4 - Mortier de scellement à épaisseur constante
- 5 - Calages au mortier
- 6 - Film de désolidarisation éventuel
- 7 - Support

Différents types de couches de désolidarisation à usages intérieurs sont utilisés selon le niveau de sollicitation des locaux :

Type de couche de désolidarisation	Locaux à faibles sollicitations	Locaux à sollicitations modérées
Lit de sable lavé SE > 70 granulométrie 0/4mm	Admis avec 2 cm maxi d'épaisseur	Admis
Film de polyéthylène 150 µm d'épaisseur minimale	Admis	Admis
Feutre bitumé NF P 84-313	Admis	Non Admis
Non tissé synthétique 170g/m ²	Admis	Non Admis
Dispositif avec Avis Technique	Se reporter à l'avis technique du dispositif	

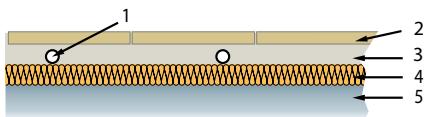
1.5.4. Sous-couche isolante

Pour la mise en œuvre de la sous-couche isolante : se référer à l'annexe du présent document.

1.5.5. Cas particulier des planchers chauffants

Lorsque les produits de dallage sont posés sur planchers chauffants, il convient de s'assurer préalablement que :

- le plancher chauffant a été réalisé conformément aux normes *NF DTU 65.14* ou *NF DTU 65.7*.



- | | |
|---|--------------------------|
| 1 - Tube chauffant | 4 - Sous-couche isolante |
| 2 - Produits de dallage | 5 - Plancher support |
| 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement à épaisseur constante | |

La mise en chauffe a été réalisée :

- en pose adhérente sur la couche d'enrobage : une première mise en température du sol doit être réalisée conformément aux normes de mise en œuvre des planchers chauffants. Elle doit être conduite avant la pose des produits de dallage ;
- en pose désolidarisée sur la couche d'enrobage : la première mise en chauffe du plancher avant la pose des produits de dallage est facultative.

Le chauffage doit être interrompu 48 heures avant l'exécution des travaux. La remise en chauffe ne peut intervenir qu'après un délai de 7 jours à l'issue des travaux.

La pose scellée sur Planchers Rayonnants Électriques (P.R.E.) n'est pas visée dans le présent document : se référer au Cahier des Prescriptions Techniques Communes CPT PRE-06/96/CSTB.

1.6 Pose des produits de dallage

Deux modes de pose de dallage scellé existent :

- Pose à la bande
- Pose à la règle

Pour la pose de produits de dallage sur sous-couche isolante, se référer à l'annexe du présent document.

1.6.1. Mortier de scellement

L'épaisseur du mortier de scellement est définie selon le type de pose et le niveau de sollicitation des locaux :

Type de pose	Épaisseur nominale du mortier de scellement	
	Locaux à faibles sollicitations	Locaux à sollicitations modérées
Adhérente	4 cm sans être localement inférieur à 2 cm	4 cm sans être localement inférieur à 2 cm
Désolidarisée	4 cm sans être localement inférieur à 3 cm	5 cm sans être localement inférieur à 4 cm

Dans le cas où le mortier de scellement a une épaisseur supérieure à la valeur nominale précisée dans le tableau ci-avant tout en restant inférieur à 8 cm, il doit être compacté par couches n'excédant pas 4 cm.

Les mortiers de scellement peuvent être produits à partir de trois types de liants :

- ciment ;
- ciment à maçonner ;
- mortier bâtard : chaux-ciment.

Les dosages des mortiers de scellement sont donnés dans le tableau ci-dessous en kg de liant /m³ de sable selon le niveau de sollicitation des locaux :

Nature des liants	Locaux à faibles sollicitations	Locaux à sollicitations modérées
Ciments	CEM I, CEM II, CEM III ou CEM V/A ou B de classe 32,5 N ou 32,5 R ou 42,5 N ou 52,5 L	
	En 32,5 N ou 32,5 R ou 53,5 L : 225 kg/m ³ En 42,5 N ou 42,5 R : 200 kg/m ³	En 32,5 N ou 32,5 R ou 53,5 L : 275 kg/m ³ En 42,5 N ou 42,5 R : 250 kg/m ³
Ciment à maçonner	MC 12,5 X ou MC 12,5 ou MC 22,5 X : 275kg/m ³	Non Admis
Mortier bâtard	1/3 à 1/2 CEM I, II ou III /A ou B • 2/3 à 1/2 de chaux hydraulique NHL ou NHL-Z de classe 3,5 ou 5 Dosage Moyen : 275 kg/m ³	1/3 à 1/2 CEM I, II ou III /A ou B • 2/3 à 1/2 de chaux hydraulique NHL ou NHL-Z de classe 3,5 ou 5 Dosage Moyen : 350 kg /m ³

Les dosages de liant tiennent compte d'une fourchette de $\pm 50 \text{ kg/m}^3$ correspondant aux incertitudes de dosage sur chantier. Un surdosage en liant diminue la maniabilité et augmente le retrait du mortier tandis qu'un mortier à faible dosage en liant aura des caractéristiques mécaniques médiocres.

Le sable utilisé doit être de classe granulométrique 0/4 mm et conforme à la NF P 18-545 (article 10). Ses caractéristiques doivent être au minimum du code C sauf pour la propreté qui doit être de code PA.

La quantité d'eau utilisée doit être limitée à ce qui est nécessaire pour le gâchage du mortier. Le mortier doit être malléable collant mais pas coulant.

Le dosage en eau du mortier est assez délicat car il s'effectue « à l'estime ».

En principe, on compte 1 volume d'eau pour 5 à 6 volumes de mortier.

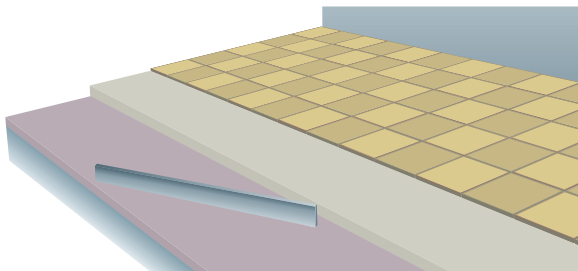
Mieux vaut gâcher le mortier avec un peu moins d'eau et en rajouter si besoin.

Le malaxage mécanique est recommandé mais le malaxage manuel est autorisé pour les locaux à faibles sollicitations et à sollicitations modérées.

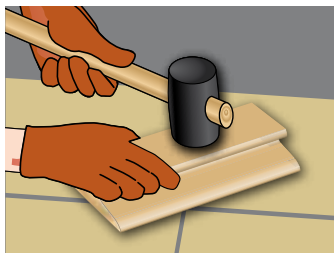
La capacité du malaxeur doit être en cohérence avec le rythme d'avancement de la pose pour éviter la prise prématurée du mortier.

1.6.2. Pose à la bande

La sous-face des produits de dallage doit être humidifiée.



Les produits de dallage sont posés par bandes sur un bain soufflant de mortier : pose bien serrée des produits de dallage sur un lit de mortier frais qui reflue en surface à travers les écartements réservés pour les joints.

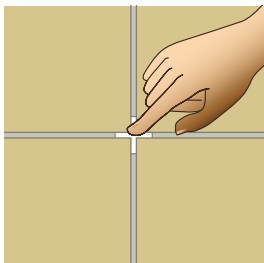


Les produits de dallages sont alignés à l'aide d'une règle et de cordeaux et sont fixés au pilon et à la batte au fur et à mesure de l'avancement avant le début de la prise du mortier.



Points critiques

- Les largeurs de bande ne doivent pas être trop importantes pour éviter le début de prise du mortier avant la fixation des produits de dallage.
- Le respect de la largeur des joints lors de la fixation des dallages (utilisation de croisillons recommandée).

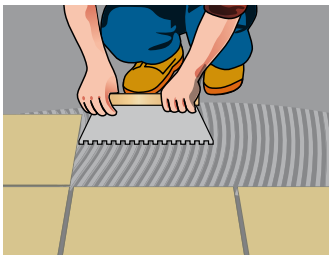


- Dans le cas où il est prévu un joint à fonction esthétique, il convient de limiter le reflux du mortier de scellement pour permettre une pose appropriée du joint de finition.

1.6.3. Pose à la règle

La sous-face des produits de dallage doit être humidifiée.

Le mortier est étalé, tiré à la règle, compacté et taloché. Une barbotine de ciment pur est alors répandue à la surface du mortier et lissée à la spatule crantée.



Les produits de dallage de grande surface reçoivent également un barbotinage sur leur sous-face. Cette opération en deux temps est nommée « double barbotinage » par opposition au barbotinage unique de la surface mortier de scellement qui est nommé simple barbotinage.

	Surface* < 1100 cm ²	1100 cm ² < Surface* < 3600 cm ²
Consommation de ciment kg/m ²	3 à 4	4 à 4,5
Mode barbotinage	Simple	Double

* Surface des éléments de dallage

Les produits de dallage sont alors posés sur la barbotine fraîche puis battus. Cette opération est faite par travée, de sorte que le battage des produits ait lieu sur un mortier encore plastique.



- Éviter l'utilisation d'un mortier non plastique
- Uniformité de l'épaisseur nominale du mortier de scellement.
- Respect de la largeur des joints lors de la fixation des produits de dallage (utilisation de croisillons recommandée).

1.6.4. Joint entre éléments de dallage

La largeur minimale des joints entre produits de dallage en pose intérieure est de 3 mm, augmentée de la tolérance dimensionnelle des produits de dallage.

La pose à joint nul est interdite.

Les types de mortier de jointoiment sont :

- Mortier de jointoiment performantiel (prêt à l'emploi) conforme à la norme **NF EN 13 888** et dont les caractéristiques sont déclarées et définies par le fabricant de mortier.
- Mortier de jointoiment à base de résine réactive. Il se présente sous forme de pâte à une ou deux composantes (résine + durcisseur) et il est destiné aux locaux où des résistances particulières sont requises (chimiques, mécaniques ou bactériologiques).

- Mortier de jointoiment à base de ciment dont les recettes sont présentées dans le tableau ci-après :

	Liant*	Sable**
Joint réduit 2 à 5 mm	800 à 1000 kg/m ³	0/0,3 mm
Joint large 6 à 10 mm	600 à 800 kg/m ³	0/2 mm
Joint très large > 10 mm	500 à 700 kg/m ³	0/4 mm

* Les liants sont :

- Ciment CEM I, II, III, V/A ou B conforme à la NF EN 197-1 et 197-4 ;
- Ciment à maçonner MC conforme à la NF EN 459-1 ;
- Chaux hydraulique type HL, NHL ou NHL-Z conforme à la NF EN 459-1.

** Sable conforme à la NF P 18-545 article 10 et ses caractéristiques doivent être au minimum du code C sauf pour la propreté de code PA.
Classe granulométrique 0/4mm.

Après le jointoiment, les produits de dallage doivent être nettoyés à l'aide d'un chiffon sec, à l'éponge ou à la sciure fine de bois blanc, avant que le mortier de jointoiment ait complètement fait sa prise.

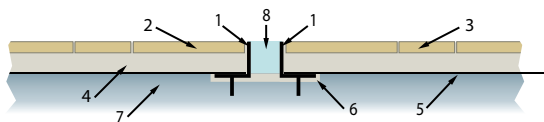
1.7. Points singuliers

1.7.1. Joint de dilatation du gros œuvre

Les joints de dilatation du support doivent être prolongés à la verticale dans le mortier de scellement et le dallage. Dans le cas où le ravaillage présente une cohésion (type C, D ou E), (voir § 1.5.1), il doit lui aussi inclure la prolongation du joint de dilatation.

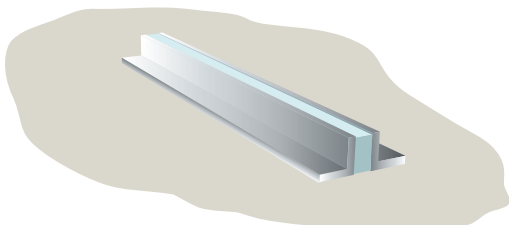
La protection des rives du joint est obligatoire sauf dans le cas des locaux à faibles sollicitations où elle est facultative. Au niveau du revêtement, les bords des joints peuvent être protégés par des cornières métalliques, des couvre-joints ou tout dispositif approprié.

Schéma type de joint protégé par cornières métalliques



- 1 - Cornière fixée mécaniquement au sol
- 2 - Rangée de produits de dallage de rive toujours entier
- 3 - Produits de dallage du second rang coupés pour le respect du calepinage
- 4 - Mortier de scellement à épaisseur constante
- 5 - Film de désolidarisation éventuel
- 6 - Calage au mortier
- 7 - Support avec un décaissé prévu autour du joint de dilatation
- 8 - Joint de dilatation

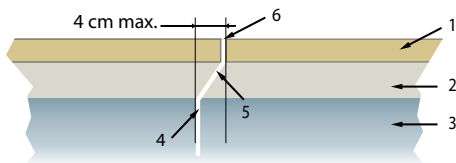
Schéma type joint protégé par couvre-joints



1.7.2. Joint de retrait de construction et fractionnement du support

En pose scellée adhérente, les joints de retrait et de fractionnement du support doivent être prolongés dans le mortier de scellement et le dallage. Ils peuvent être décalés de 4 cm par rapport à la verticale au moyen d'un rattrapage oblique dans les locaux à faibles sollicitations.

En pose désolidarisée, ces joints peuvent être recouverts sans inconvénient.



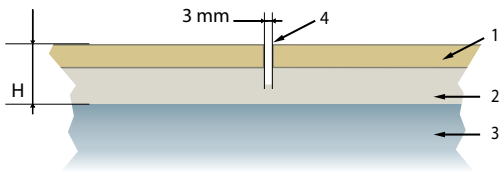
- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 - Produits de dallage | 4 - Joint de retrait de support |
| 2 - Mortier de scellement à épaisseur constante | 5 - Joint de rattrapage oblique |
| 3 - Support | 6 - Joint répercuté dans le dallage |

1.7.3. Joint de fractionnement du dallage

Il existe deux modes de réalisation des joints de fractionnement :

- Joint réalisé pendant la pose par une réservation de 5 mm de large environ suivant une ligne de joint des produits de dallage.
Cet espace est ensuite rempli par un mastic de dureté Shore A supérieure à 60 ou réalisé à partir d'un profilé compressible qui est mis à l'intérieur du mortier frais.
- Joint réalisé après pose par sciage dans un délai de 2 à 5 jours après réalisation des travaux.
Il a une largeur de 3 mm environ et est garni de mastic de dureté Shore A supérieure à 60.

Les joints de fractionnement doivent intéresser au moins les 2/3 de l'épaisseur totale comprenant les produits de dallage, le mortier de scellement (et éventuellement le ravaillage de type E, si ce dernier est revêtu avant 30 jours de séchage).



- 1 - Produits de dallage
- 2 - Mortier de scellement à épaisseur constante
- 3 - Support
- 4 - Joint de fractionnement sur 2/3 de l'épaisseur H du revêtement

Lors du fractionnement des surfaces de dallage, il faut se rapprocher de surfaces carrées et éviter les rapports de longueurs des côtés supérieurs à 1,5.

Position des joints de fractionnement :

- Un fractionnement doit être placé lorsque le dallage se poursuit d'une pièce à l'autre : le joint est placé à mi-feuillure du seuil. Pour les pièces de très petites surfaces (par exemple les sanitaires) ce fractionnement n'est pas nécessaire.
- Les surfaces supérieures à 60 m² doivent être fractionnées en pose adhérente. En pose désolidarisée, elles doivent l'être au-delà de 40 m².

Les couloirs sont fractionnés par longueur maximale de 8 m en pose adhérente et 6 m en pose désolidarisée.

1.7.4. Joint périphérique

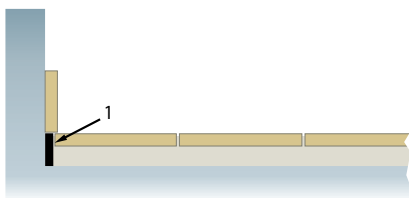
À défaut d'un relevé en matériaux résilients, un vide de 3 mm (ou 5 mm dans le cas des planchers chauffants) doit être réservé entre les éléments verticaux (cloisons, poteaux) et le revêtement de sol (dallage, mortier de scellement et forme éventuelle).

Ce joint peut être supprimé pour les surfaces inférieures ou égales à 7 m².

1.7.5. Plinthe

On distingue trois types de plinthes :

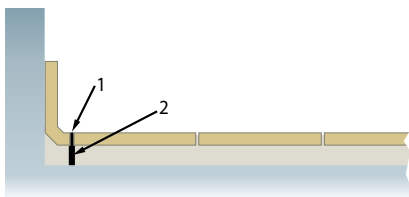
- Plinthe droite



1 - Joint périphérique

Les plinthes droites dissimulent le vide périphérique. Cet espace doit être rempli d'un produit compressible (mastic, profilé, etc.).

- Plinthe à gorge



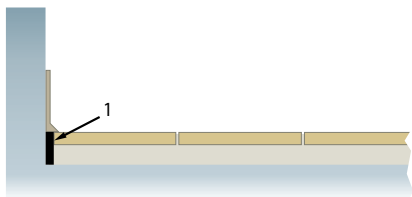
1 - Joint périphérique

2 - Fond de joint

L'usage de plinthes à gorge nécessite la pose d'un joint résilient d'au moins 3 mm entre le bord de la plinthe à gorge et la dernière rangée de produits de dallage.

Les plinthes à gorge sont posées avant ou pendant l'exécution du revêtement pour assurer la planéité simultanée du dallage et du revêtement mural.

- Plinthe à recouvrement



1 - Joint périphérique

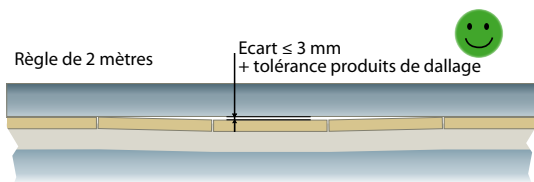
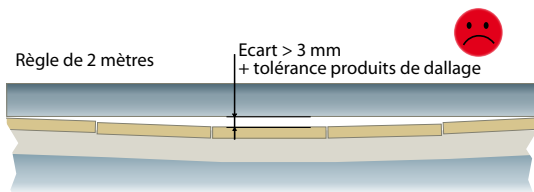
Pour la réalisation des trois types de plinthes :

- le support vertical des plinthes doit être propre et débarrassé de tous déchets et de tous matériaux susceptibles de gonfler ou de provoquer des réactions avec le mortier de scellement ;
- le mortier de scellement doit être de même nature que celui utilisé pour la pose des produits de dallage ;
- lors de la mise en œuvre on doit tenir compte de la planéité de la face vue des plinthes et de l'alignement continu des bords supérieurs.

1.8. Réception de l'ouvrage fini et mise en service

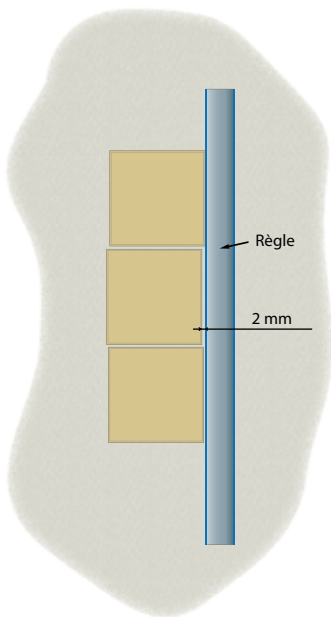
1.8.1. Contrôle de planéité

La tolérance de planéité correspond à une flèche de 3 mm mesurée à la règle de 2 m posée librement sur le revêtement à laquelle on ajoute la tolérance admise pour les produits de dallage considérés.

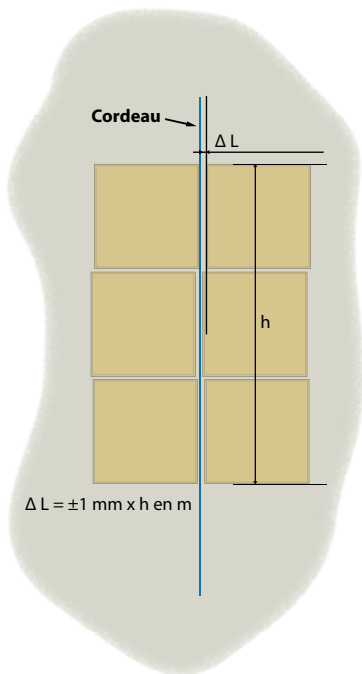


1.8.2. Alignement des joints

Une règle de 2 m ne doit pas faire apparaître de différence d'alignement supérieur à 2 mm à laquelle s'ajoute la tolérance admise des dimensions des produits de dallage.



Pour les grandes surfaces, le contrôle s'effectue à l'aide d'un cordeau tendu aux deux extrémités du joint ; la tolérance admissible de déviation est de 1 mm/m.



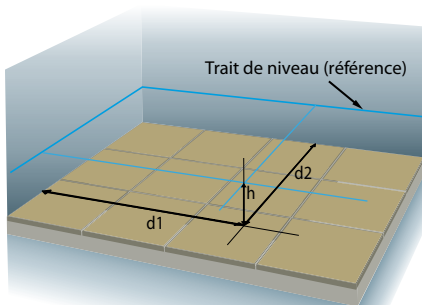
Dans le cas où l'aspect du revêtement doit reproduire un matériau spécifique comme le bois ou la pierre, il y a lieu de se référer aux indications du fournisseur de produits de dallage.

1.8.3. Tolérances par rapport au niveau fini

L'écart de niveau se mesure par la différence entre la position de surface finie par rapport au niveau prévu, matérialisé par un trait ou des points de référence existants.

La tolérance admissible en millimètre est de $\pm (5 + d)$ où d est la distance en mètre au point de référence le plus proche.

À cette tolérance s'ajoute la tolérance admise en planéité des produits de dallage.



$d = \min (d1, d2)$ en m
Tolérance $\Delta h = \pm d + 5 \text{ mm}$

1.8.4. Contrôle visuel du dallage

L'aspect final du dallage s'évalue à hauteur d'homme (environ 1,65 m) et à une distance de 2 m, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière incidente supérieur à 45°).

1.8.5. Tenue de l'ouvrage

Un dallage en pose adhérente doit sonner plein. Cependant, des éléments peuvent sonner partiellement creux sans porter préjudice à la tenue de l'ouvrage.

Un dallage en pose désolidarisée sonne creux.

1.8.6. Délai de mise en service

Les délais de mise en service à respecter dépendent du type de sollicitations et de circulation.

Le tableau ci-dessous donne les délais à respecter.

Type de locaux	Circulation piétonne de chantier*	Mise en service normale
Faibles sollicitations	Mortier à base de ciment : 2 jours** Mortier à base de ciment à maçonner : 3 jours Utilisation de chaux hydraulique : 7 jours	Mortier à base de ciment ou ciment à maçonner : 5 jours Utilisation de chaux hydraulique : 10 jours
Sollicitations modérées	5 jours	7 jours
Cas des planchers chauffants	La remise en chauffe ne peut intervenir que 2 jours après la réalisation des joints	

* Circulation piétonne de chantier : exclut les objets lourds et échafaudages roulants.

** En période froide le délai passe à 3 jours au lieu de 2.

2. Pose collée en intérieur

2.1. Support

Les supports admis pour la pose des produits de dallage sont en béton. Ils sont réalisés conformément aux normes applicables :

- dallage en béton armé sur terre-plein *conforme au NF DTU 13.3* ;
- plancher dalle pleine en béton armé avec continuité sur appuis *conforme au NF DTU 21* ;
- plancher en béton coulé sur bacs acier collaborant avec continuité sur appuis *conforme au NF DTU 21* ;
- plancher constitué de dalles alvéolées en béton armé ou précontraint avec dalle collaborante rapportée *conforme au NF DTU 23.2* ;
- plancher nervuré à poutrelles en béton armé ou précontraint et entrevous avec dalle de répartition complète coulée en œuvre *conforme au cahier du CSTB 2920* ;
- chape ou dalle sur isolant ou couche de désolidarisation *conforme au NF DTU 26.2* ;
- chape ou dalle adhérente *conforme au NF DTU 26.2.*

- Pour effectuer une pose sur plusieurs travées, le plancher doit être conçu avec des aciers de continuité sur appuis.
- La valeur limite de flèche active du plancher doit être limitée à (l étant la portée du plancher) : $l/500$ si $l \leq 5,00$ m ou $0,5$ cm + $l/1000$ si $l > 5,00$ m
- Dans le cas où au niveau du sol fini il est prévu un écoulement d'eau, il est nécessaire de prévoir une pente minimale de 1,5 % donnant vers les évacuations.



2.2. Conditions de réception du support

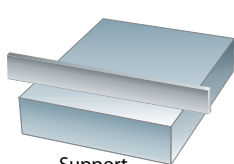
Avant la mise en œuvre, préalablement à la pose, les vérifications suivantes doivent être réalisées.

2.2.1. Planéité du support

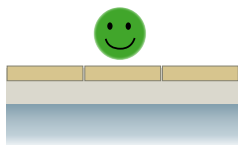
Les tolérances applicables dépendent du type de mortier-colle et des dimensions des produits de dallage :

- Mortier-colle à consistance normale :
 - 7 mm à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.
- Mortier-colle à consistance fluide :
 - 5 mm à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.

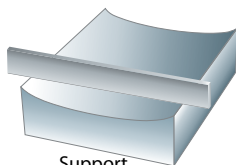
- Produits de dallage de format compris entre 2 000 et 3 600 cm² :
 - 5 mm à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.



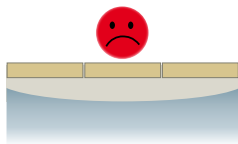
Support
conforme



Mortier de scellement
à épaisseur constante



Support
non conforme



Mortier de scellement
à épaisseur non constante

2.2.2. Produit de cure

Tout produit de cure doit avoir été éliminé du support avant la pose. L'élimination du produit de cure se fait par grenailage, sablage ou ponçage abrasif.

2.2.3. Humidité du support

Pour éviter des problèmes d'adhérence entre le mortier-colle et le support, celui-ci ne doit pas ressuer l'humidité au moment de la pose.

2.2.4. Âge minimal du support

L'âge minimal du support doit être vérifié en se référant au tableau ci-après :

Type de support	Âge minimal
Dallage en béton armé sur terre-plein	1 mois
Planchers	2 mois après enlèvement des étais
Chapes et dalles désolidarisées	15 jours
Chapes et dalles adhérentes	Respecter l'âge de support des chapes et dalles
Planchers chauffants	48 heures après la mise en chauffe

2.3. Exécution des travaux préalables à la pose

2.3.1. Ponçage ou grenaillage

Dans le cas de béton autoplaçant (BAP) ou de béton ayant reçu un produit de cure, le grenaillage, le sablage ou le ponçage abrasif est effectué préalablement à la pose des produits de dallage.

2.3.2. Humidification

Par temps chaud, en cas de support très absorbant ou ayant subi une exposition au soleil, le support doit être humidifié préalablement.

2.3.3. Rattrapage de planéité

Les défauts localisés (jusqu'à 10 mm d'épaisseur) doivent être traités au moyen du mortier-colle la veille de la pose.

Au-delà, ou s'il s'agit d'un défaut généralisé, il est rattrapé au moyen :

- d'un enduit de ragréage* P3 (résistance au poinçonnement selon le classement UPEC) jusqu'à 10 mm d'épaisseur en sol intérieur ;
- d'un enduit de dressage*.

* Défini par le DTU 26.2 et le Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n° 3634.

2.3.4. Cas particulier des planchers chauffants

Dans le cas d'un plancher chauffant, le chauffage doit être interrompu deux jours minimum avant l'exécution des travaux.

La remise en chauffe ne peut intervenir qu'après un délai minimum de 2 jours après réalisation des joints.

Il est rappelé qu'une première mise en température (*conforme aux DTU 65.7 et 65.14*) du sol doit être réalisée avant la pose des produits de dallage.

2.4. Pose des produits de dallage

2.4.1. Conditions atmosphériques

La qualité du collage est affectée par des températures basses ou élevées. Sauf indication contraire des fiches techniques de mortier-colle, on retient les limites suivantes :

- température minimale du support 5 °C ;
- température maximale du support 30 °C (à prendre en compte notamment par fortes chaleurs) ;
- température ambiante minimale 5 °C ;
- absence de fortes chaleurs.

2.4.2. Mortier-colle

Les mortiers-colles sont caractérisés par une classe déclarée par le fournisseur du mortier-colle.

La pose en intérieur s'effectue avec un mortier-colle amélioré de classe définie par le fournisseur de mortier-colle qui ne saurait être inférieure à C2 (*selon NF EN 12004*), à l'exception de la pose sur plancher chauffant ou local non chauffé (vide sanitaire par exemple), où le mortier-colle est de classe qui ne saurait être inférieure à C2-S1 ou C2-S2 (*NF EN 12004*). Ils sont de consistance normale ou fluide à durcissement rapide, normal ou à temps ouvert allongé.

La surface des éléments de dallage et la nature du mortier-colle définissent le mode d'encollage et la consommation, qui est exprimée en masse (poids)

de poudre par m² aussi bien pour les mortiers-colles prêts au mouillage que pour les mortiers-colles à deux composantes.

Les modes d'encollage sont :

- le **simple encollage** : le mortier-colle est uniquement appliqué sur la surface du support à l'aide d'une spatule crantée ;
- le **double encollage** : le mortier-colle est appliqué sur la surface du support et la sous-face des produits de dallage à l'aide d'une spatule crantée.

La maîtrise de la consommation de mortier-colle est faite grâce au profil des spatules crantées.

Les tableaux ci-dessous fournissent les modes de pose et des consommations minimales types de mortier-colle en fonction de la nature du mortier-colle et de la surface des produits de dallage.

Mode d'encollage et consommation de mortier-colle à consistance normale		
Surface des éléments de dallage (cm ²)	Consommation normale en kg de poudre	Exemple de spatule
$S \leq 50$	1,5	U3
$50 \leq S \leq 300$	3,5	U6
$300 \leq S \leq 500$	4,5	U9
$500 \leq S \leq 1100$	6	U9
$1100 \leq S \leq 2200$	7	U9 ou demi-lune Ø 10
$2200 \leq S \leq 3600$	8	8 x 10 x 20 ou demi-lune Ø 10

 simple encollage

 double encollage

Mode d'encollage et consommation
de mortier-colle à consistance fluide

Surface des éléments de dallage (cm ²)	Consommation normale en kg de poudre	Exemple de spatule
$120 \leq S \leq 1100$	5	U9, 8 x 10 x 20 ou demi-lune Ø 10
$1100 \leq S \leq 2200$	6	8 x 10 x 20 ou demi-lune Ø 20
$2200 \leq S \leq 3600$	7	8 x 10 x 20 ou demi-lune Ø 20

simple encollage

Les figures ci-après présentent des dentitions des spatules crantées citées dans les deux tableaux précédents.

Spatule U3

Dents carrées de
3 mm x 3 mm x 3 mm



Spatule U9

Dents carrées de
9 mm x 9 mm x 9 mm



Spatule V6

Dents triangulaires
de 6 mm de côté



Spatule

8 mm x 10 mm x 20 mm



Spatule U6

Dents carrées de
6 mm x 6 mm x 6 mm



Demi lune Ø 10 mm

Dents de 7 mm de large
et 10 mm de Haut



Le gâchage du mortier-colle est réalisé au malaxeur lent (500 tr/min maximum). Le gâchage manuel est toléré pour des petites quantités.

Les indications communiquées par le fournisseur de mortier-colle doivent être respectées en particulier :

- La proportion du liquide de gâchage ;
- Le temps de repos de la pâte (à l'issue de quoi, la pâte sera mélangée de nouveau brièvement).

Sauf indication particulière, le délai de repos est de 10 min environ pour un mortier-colle à durcissement normal ;

- la Durée Pratique d'Utilisation, DPU : durée maximale après préparation pour que le produit de collage soit utilisable.



2.4.3. Pose proprement dite des produits de dallage

La sous-face des produits de dallage doit être mouillée avant la pose.

La pose des produits de dallage s'effectue en deux phases :

- l'épandage du mortier-colle sur le support, avec la spatule crantée appropriée ;
- le marouflage ou battage des produits de dallage (après l'application du mortier-colle sur leurs sous-faces dans le cas où le double encollage est nécessaire).

L'alternance entre ces deux phases dépend du temps ouvert (TO), délai maximal spécifié par le fournisseur de mortier-colle, pendant lequel les éléments de dallage peuvent être fixés sur la surface de pose préalablement encollée, pour atteindre l'adhérence finale spécifiée du mortier-colle.

- Avec un mortier-colle à durcissement normal, le temps ouvert est de **20 minutes** : il est suffisant pour encoller 1 m² à 2 m² du support en fonction des conditions.
- Avec un mortier-colle à durcissement rapide (F) le temps ouvert est de **10 minutes** : il faut gâcher le produit par plus petites quantités (généralement un demi sac de 25 kg) et encoller une plus petite surface du support avant d'appliquer les produits de dallage.
- Avec un mortier-colle à temps ouvert allongé (E), le temps ouvert est de **30 minutes** : ceci permet d'encoller une plus grande surface avant d'appliquer les produits de dallage.

Les éléments de revêtement doivent être appliqués avant la formation d'une peau superficielle sur le mortier-colle, de façon à obtenir une bonne adhérence.



Par temps chaud, sous l'action du soleil ou du vent ainsi que sur des supports relativement poreux, le temps ouvert est réduit. Il y a lieu d'en tenir compte lors de l'application du produit.

Le battage ou le marouflage sont exécutés de sorte que la pression exercée sur l'élément de dallage permette l'écrasement des sillons du produit de collage sur 70 % de la surface.

En simple encollage, le transfert du produit de collage sur le produit de dallage doit être vérifié régulièrement en cours de pose.

2.4.4. Joint entre éléments de dallage

La largeur minimale des joints entre produits de dallage en pose intérieure est de 3 mm augmentée de la tolérance dimensionnelle des produits de dallage.

La pose à joint nul n'est pas admise.

Les types de mortier de jointoiement sont :

- mortier de jointoiement performanciel (prêt à l'emploi) *conforme à la norme NF EN 13 888* : ses caractéristiques sont déclarées et définies par le fabricant de mortier ;
- mortier de jointoiement à base de résine réactive : il se présente sous forme de pâte en un ou deux composants (résine + durcisseur) et il est destiné aux locaux où des résistances particulières sont requises (chimiques, mécaniques ou bactériologiques) ;
- mortier de jointoiement à base de ciment gris ou blanc ou de chaux hydraulique, et de sable :
 - le ciment du type CEM I ou II doit être conforme à la norme *NF EN 197-1*,

- la chaux hydraulique de type HL, NHL ou NHL-Z. Elle doit être conforme à la norme *NF EN 459-1*,
- le sable doit être conforme à la norme *NF EN 12620* et doit être sec. La granulométrie des sables employés est fonction de la largeur du joint à réaliser. L'emploi de sable de mer n'est pas admis.

Les dosages des mortiers sont donnés dans le tableau ci-après en kg de liant/m³ de sable sec en fonction de la largeur des joints.

	Joint réduit 3 à 5 mm	Joint large 6 à 10 mm	Joint très large >10 mm
Liants	Ciment CEM I ou II : 800 à 1000 kg/m ³	Ciment CEM I ou II : 600 à 800 kg/m ³	Ciment CEM I ou II : 500 à 700 kg/m ³
	Chaux hydraulique : 700 à 1000 kg/m ³	Chaux hydraulique : 500 à 800 kg/m ³	Chaux hydraulique : 400 à 700 kg/m ³
Sable	Sable 0/0,3 mm	Sable 0/2 mm	Sable 0/4 mm

Le délai d'attente entre le collage et le jointoiement est :

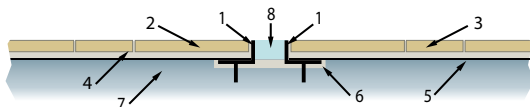
- 1 journée après la pose lorsqu'un mortier-colle à durcissement normal est utilisé ;
- 3 h à 6 h après la pose lorsqu'un mortier-colle à durcissement rapide est utilisé.

Après le jointoiement, les produits de dallage doivent être nettoyés à l'aide d'un chiffon sec, à l'éponge ou à la sciure fine de bois blanc, avant que le mortier de jointoiement ait complètement fait sa prise.

2.5. Points singuliers et finition

2.5.1. Joints de dilatation du support

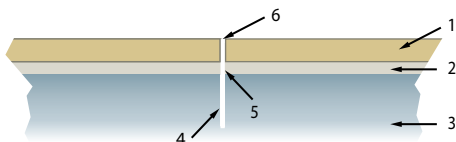
Les joints de dilatation et de retrait du gros œuvre doivent être respectés.



- 1 - Cornière fixée mécaniquement au sol
- 2 - Rangée de produit de dallage de rive toujours entier
- 3 - Produits de dallage du second rang coupés pour le respect du calepinage
- 4 - Mortier-colle à épaisseur constante
- 5 - Film de désolidarisation éventuel
- 6 - Calage au mortier
- 7 - Support avec un décaissé prévu autour du joint de dilatation
- 8 - Joint de dilatation

2.5.2. Joints de retrait et de construction du support

Ces joints doivent être respectés dans le revêtement et dans le mortier-colle.



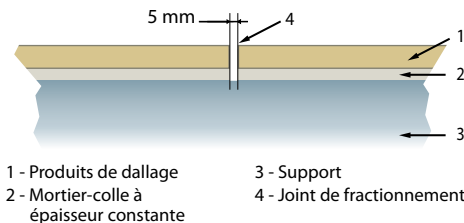
- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 - Produits de dallage | 4 - Joint de retrait de support |
| 2 - Mortier-colle à épaisseur constante | 5 - Joint de rattrapage |
| 3 - Support | 6 - Joint répercuté dans le dallage |

2.5.3. Joints de fractionnement du dallage

En pose collée, seuls les joints du support doivent être respectés : il n'est pas nécessaire de prévoir de fractionnement complémentaire du dallage.

Dans le cas où des joints de fractionnement sont prévus, ils ont une largeur de 5 mm au moins et sont exécutés dans la totalité de l'épaisseur du mortier-colle et du dallage.

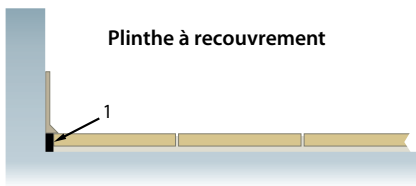
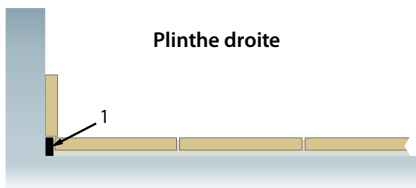
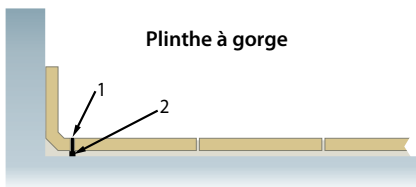
Il s'agit soit d'un espace réservé rempli lors des travaux de finition d'un mastic de dureté Shore A supérieure à 60, soit d'un profilé compressible placé dans le lit du produit de collage lors de la pose des produits de dallage.



2.5.4. Joints périphériques

En cas de sol chauffant, un joint périphérique de 3 mm de large ou 5 mm doit être réalisé entre la dernière rangée des produits de dallage et les parois verticales des murs ou cloisons ainsi qu'autour des poteaux pour toute surface de dallage supérieure à 15 m².

Cet espace peut être rempli d'un produit compressible (mastic, profilé, etc.).



1 - Joint périphérique

2 - Fond de joint

2.5.5. Traitement des seuils de porte

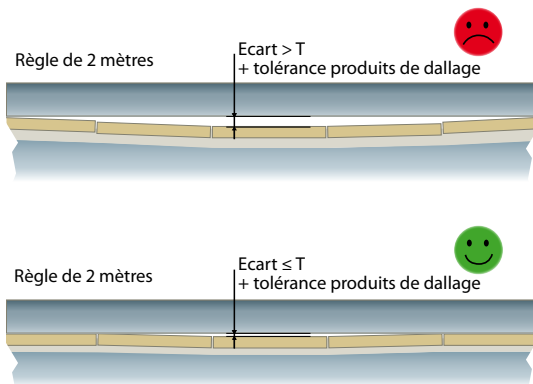
Le joint de fractionnement réalisé au droit du seuil de porte dans la chape ou dalle, lorsque celle-ci est coulée après montage des cloisons doit être respecté dans le dallage.

2.6. Réception de l'ouvrage fini et mise en service

2.6.1. Contrôle de planéité

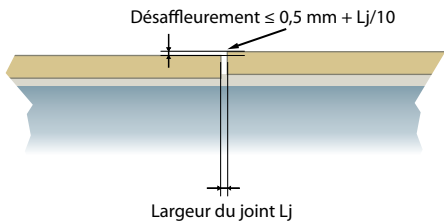
Les tolérances du dallage fini sont identiques à celles du support, augmentées de la tolérance des produits de dallage (voir § 2.2.1) :

- Mortier-colle à consistance normale :
 - $T = 7 \text{ mm}$ à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.
- Mortier-colle à consistance fluide :
 - $T = 5 \text{ mm}$ à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.
- Produits de dallage de format compris entre 2 000 et 3 600 cm² :
 - $T = 5 \text{ mm}$ à la règle de 2 m,
 - 2 mm au réglet de 0,20 m.



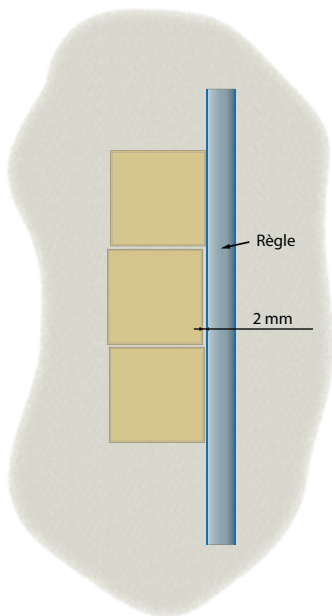
On contrôle également le désaffleurement (écart entre les rives de deux éléments adjacents) mesuré perpendiculairement au plan de collage.

Le désaffleurement admissible est de 0,5 mm augmenté du dixième de la largeur du joint.

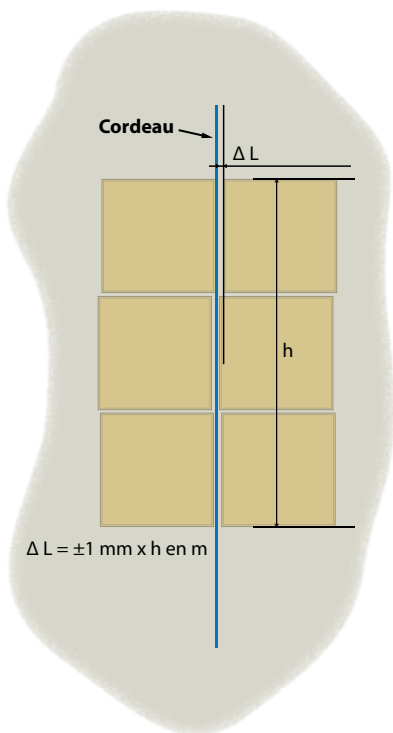


2.6.2. Alignement des joints

Une règle de 2 m ne doit pas faire apparaître de différence d'alignement supérieure à 2 mm à laquelle s'ajoute la tolérance admise des dimensions des produits de dallage.



Pour les grandes surfaces, le contrôle s'effectue à l'aide d'un cordeau tendu aux deux extrémités du joint ; la tolérance admissible de déviation est de 1 mm/m.



Dans le cas où l'aspect du revêtement doit reproduire un matériau spécifique comme le bois ou la pierre, il y a lieu de se référer aux indications du fournisseur de produits de dallage.

2.6.3. Contrôle visuel du dallage

L'aspect final du dallage s'évalue à hauteur d'homme (environ 1,65 m) et à une distance de 2 m, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière incidente supérieur à 45°).

2.6.4. Tenue de l'ouvrage

Un dallage en pose collée doit sonner plein. Cependant, des éléments peuvent sonner partiellement creux sans porter préjudice à la tenue de l'ouvrage.

2.6.5. Délai de mise en service

Type de Mortier-colle	Circulation piétonne et sans protection	Mise en service normale du locale
À durcissement normal	12 heures	36 heures
À durcissement rapide	3 à 6 heures	12 heures
Cas des planchers chauffants	La remise en chauffe ne peut intervenir que 2 jours après la réalisation des joints.	

Annexe

Pose sur sous-couche isolante

Les sous-couches isolantes ont pour objet d'améliorer l'isolation thermique et/ou l'isolation acoustique. Elles s'appliquent seulement aux locaux à faibles sollicitations ne comprenant pas de siphon de sol.

Cette annexe présente les **dispositions complémentaires** à prendre en compte pour la pose de produits de dallage sur une sous-couche isolante.

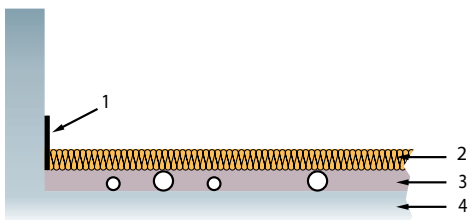
A1 - Conditions de réception du support

Préalablement à la pose, le support constitué par la sous-couche isolante doit être vérifié pour sa planéité (les règles générales s'appliquent) mais aussi pour l'absence de points durs ou de canalisations dans la sous-couche isolante.

Les sous-couches isolantes ne doivent, en aucun cas, être découpées en vue d'incorporer d'éventuels fourreaux, canalisations ou conduits.

Si des canalisations, des fourreaux ou des conduits passent sur le support, la mise en œuvre d'un ravaillage est nécessaire.

Sous-couche isolante sur ravaillage éventuel



- 1 - Bande périphérique
- 2 - Sous-couche isolante
- 3 - Ravaillage dans le cas de canalisations
- 4 - Plancher ou dalle en béton

A2 - Âge du support avant la pose

L'âge du support doit être vérifié selon les règles générales en tenant compte de l'éventuel ravaillage complémentaire lorsqu'il est requis au-dessus de la sous-couche isolante.

A3 - Pose des produits de dallage

Les sous-couches isolantes peuvent être de 2 classes : SC1 et SC2. Ces classes, relatives aux écrasements des sous-couches sous charge, déterminent la constitution de l'ouvrage à réaliser au-dessus des sous-couches isolantes pour éviter que les déformations de ces dernières ne soient transmises aux dallages.

Le tableau ci-dessous détaille les deux types de pose qui doivent être mis en œuvre selon l'écrasement des sous-couches :

Classe de sous-couche	SC1 et épaisseur inférieure à 10 mm	SC2 ou autre sous-couche SC1
Forme à réaliser avant la pose scellée	Néant	Forme sur sous-couche Épaisseur nominale 6 cm sans être inférieure à 4,5 cm de composition identique au ravaillage type E
Mode de pose	Pose scellée directe sur la sous-couche	Pose scellée sur forme préalable
Mortier de scellement	Épaisseur nominale 5 cm sans être localement inférieure à 4 cm avec incorporation : • soit de treillis soudé de maille maximale 10 cm x 10 cm et de masse 325 g/m² • soit de fibres de polypropylène bénéficiant d'un Avis Technique	Épaisseur nominale 4 cm sans être localement inférieure à 2 cm

En cas de superposition de sous-couches, il y a lieu de prendre en compte les dispositions requises pour «SC2 ou autres sous-couche SC1».

Dans tous les cas, la pose des produits de dallage s'effectue scellée en respectant les dispositions générales.

A4 - Désolidarisation périphérique et traitement des éléments verticaux

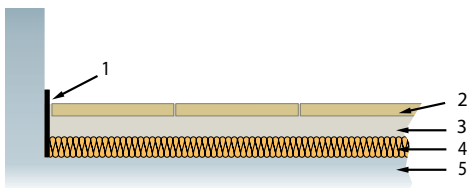
Pour remédier aux problèmes de pont acoustique-thermique et à la dilatation thermique du revêtement de dallage, la chape, la dalle ou le mortier de scellement doivent être impérativement désolidarisés de toutes les parois verticales, y compris en pieds d'huisserie et seuil et de toute émergence (fourreaux de canalisations, poteaux, murets, etc.).

Pour cela, une bande compressible, d'épaisseur minimale de 3 mm dans tous les cas et de 5 mm en cas de plancher chauffant, doit être mise en place en périphérie.

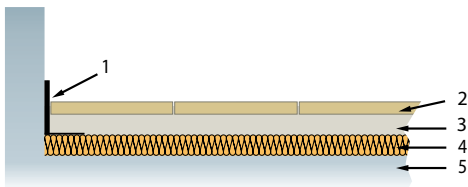
Cette bande périphérique doit partir du support et dépasser d'au moins 2 cm la surface finie (revêtement de sol compris) avant d'être arasée. Elle est soit maintenue par un adhésif soit coincée entre le mur et la sous-couche.

Dans le cas de la superposition de deux sous-couches isolantes, la bande de désolidarisation périphérique peut être posée avant la mise en place de la sous-couche supérieure.

En cas d'utilisation de bande périphérique avec retour adhésif, celle-ci peut être placée au-dessus de la sous-couche.



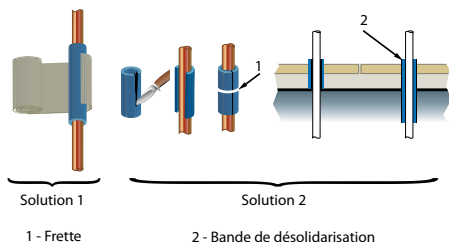
- 1 - Bande périphérique sans retour adhésif
- 2 - Produits de dallage
- 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement
- 4 - Sous-couche isolante
- 5 - Plancher ou dalle en béton



- 1 - Bande périphérique avec retour adhésif
- 2 - Produits de dallage
- 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement
- 4 - Sous-couche isolante
- 5 - Plancher ou dalle en béton

Pour les canalisations verticales, deux cas sont à envisager :

- Les canalisations sont déjà en place : elles doivent être désolidarisées.



Après la pose du revêtement d'usure, araser l'habillage du fourreau ou de la canalisation.

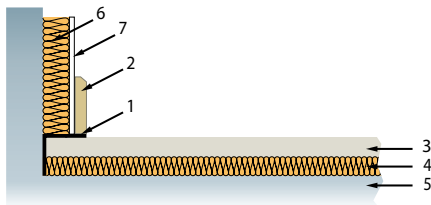
- Les canalisations sont mises en place après réalisation de la chape ou de la dalle. Dans ce cas, la responsabilité de la fonction acoustique incombe à l'entreprise qui réalise les percements. Lors du passage de la canalisation, les deux fourreaux assurant les fonctions mécanique et acoustique doivent être mis en œuvre.

Les produits de dallage sont posés sans enlever la bande résiliente périphérique de façon à éviter tout contact avec les parois verticales.

A5 - Pose des plinthes

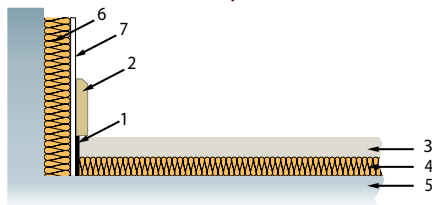
Les plinthes sont posées sur le support vertical :

- soit en rabattant la bande périphérique sous la plinthe et en la coupant au ras de celle-ci une fois posée ;



- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 - Bande périphérique | 4 - Sous-couche isolante |
| 2 - Plinthe | 5 - Plancher ou dalle en béton |
| 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement | 6 - Isolant |
| | 7 - Plaque de plâtre |

- soit en ménageant, après découpe de la bande périphérique, un espace de quelques millimètres par rapport au sol fini de façon à assurer une désolidarisation complète ;



- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 - Bande périphérique | 4 - Sous-couche isolante |
| 2 - Plinthe | 5 - Plancher ou dalle en béton |
| 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement | 6 - Isolant |
| | 7 - Plaque de plâtre |

- soit à l'aide d'un profilé spécifique.

